



Représentation en contentieux

Par **Kroa**, le **12/09/2015** à **11:50**

Bonjour,

J'ai un contentieux contre un Institut d'enseignement qui me demande le paiement d'un montant non dû.

Je suis obligé, donc, de Contester contre l'établissement d'un état exécutoire à mon égard, que cet Institut à entamé.

Apparemment le Tribunal compétent et le Trib. administratif.

Puis je procéder toute seule, auprès de ce Trib., ou suis obligée di me faire représenter par un avocat ?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement
vibrisse